

N° 2026-028

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 03 avril 2026	Date d'affichage 03 avril 2026	Séance du 16 AVRIL 2026	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 24 29
--------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	---

OBJET : ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2025-01 GROUPE SCOLAIRE DU BOIS DE L'ETANG

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures vingt, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du trois avril deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana – MAES Naïma – RELIFOX Monique – RIVIERE Patrick – BAC Christine – RAOUL Nathalie - PERON Thomas - RICHARD Maxime - STAILI Abdella – CHIAKH Fydia - LABROUSSE Sabrina - GESBERT Gaël - SELBONNE Céline - BELKIYAOU Wassim - DURAND Edgar - MOUSSA Ali - DAHAMNI Abdelkader - BOUBETRA Hicham – RAFIQ Zoubida

Absent(s) représenté(s) :

MEY Darivath - pouvoir à MOUSSA Fouzi
BROCHADO Françoise - pouvoir à RAOUL Ludovic
PETTES Christelle - pouvoir à PASCOAL Mariana
SOULI Rachel - pouvoir à MOUSSA Ali
DIALLO Maye – pouvoir à RIVIERE Patrick

Absents excusés :

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : RIVIERE Patrick en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Objet : ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2025-01 GROUPE SCOLAIRE DU BOIS DE L'ETANG

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux,

Vu la délibération n° 2025-016 du 7 avril 2025 autorisant la création de l'autorisation de programme 2025-01 Groupe scolaire Bois de l'Etang ;

Vu la délibération n° 2025-038 du 2 octobre 2025 ajustant les crédits de paiement de l'autorisation de programme 2025-01 Groupe scolaire Bois de l'Etang ;

Considérant la nécessité d'actualiser l'échéancier des crédits de paiement de l'autorisation de programme 2025-01 Groupe scolaire Bois de l'Etang pour tenir compte du nouveau calendrier de versement des fonds au Conseil départemental des Yvelines, maître d'ouvrage délégué de cette opération,

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Décide d'ajuster les crédits de paiement (CP) de la façon suivante :

APCP : 2025-01 – GROUPE SCOLAIRE BOIS DE L'ETANG		
Pour mémoire AP votée en 2025	Révision de l'exercice 2026	Total
21 000 000 €	0 €	21 000 000€

Echéancier des crédits de paiement (CP) :

	2025 mandaté	2025 RAR	2026	2027	2028	TOTAL
CP	13 914,30 €	1 693 065,74 €	6 500 000 €	10 600 000 €	2 193 019,96 €	21 000 000 €

Article 2 : Précise que les crédits inscrits au budget 2026 permettent la mise en œuvre de cette actualisation.

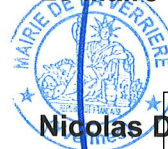
FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE

DE 29 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 16 avril 2026

Le Maire



Nicolas DANVILLE

Accusé de réception en préfecture
20260416-2026-028-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026